

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DÉCISION COMMUNAUTAIRE 2025_007

Objet : M24.011 - Prestations d'entretien et de blanchissage du linge dans les établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la collectivité Cœur de Flandre agglo - 3 lots

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 euros HT depuis le 1er janvier 2024) ;

Considérant l'avis n°24-130108 du 18/11/2024 paru sur le site du BOAMP et sur la plateforme www.marches-sécurisés.fr n°CC-Flandre-Interieure_59_20241118W2_01, ainsi que la publication sur le site internet de Cœur de Flandre agglo ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 12 décembre 2024 avant 12h00 ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer l'accord-cadre M24.011 - Prestations d'entretien et de blanchissage du linge dans les établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la collectivité Cœur de Flandre agglo ainsi que tous les documents y afférents avec l'attributaire suivant :

- Pour le lot 1 – Prestations d'entretien et blanchissage du linge pour le multi-accueil « L'escale des Monts » de METEREN avec la société Bulle de Linge SASU (76160 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER) pour un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT (montant estimatif indiqué au DQE de 27 240,00 € TTC),
- Pour le lot 2 – Prestations d'entretien et blanchissage du linge pour le multi-accueil « Les Ptits géants » de STEENVOORDE avec la société Bulle de Linge SASU (76160 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER) pour un montant maximum annuel de 15 000,00 € HT (montant estimatif indiqué au DQE de 21 869,40 € TTC),
- Pour le lot 3 – Prestations d'entretien et blanchissage du linge pour la micro-crèche « Monts et Merveilles » de HARDIFORT avec la société Bulle de Linge SASU (76160 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER) pour un montant maximum annuel de 10 000,00 € HT (montant estimatif indiqué au DQE de 13 762,20 € TTC).

Article 2 : Pour l'ensemble des lots, la durée de l'accord-cadre commence à courir à partir de la date de notification pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 21 JAN. 2025

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

